

Image not found or type unknown



Résiliation difficile d'un contrat mutuelle.

Par **abtouche**, le **16/02/2009** à **15:06**

Bonjour,

J'ai changé depuis le début de cette année de mutuelle.

Mon ancienne mutuelle me demande avant de résilier mon contrat de lui joindre une attestation du "relais de l'assurance du prêt immobilier cautionné en 1997" émanant de la nouvelle mutuelle ; celle-ci me dit que c'est illégal et qu'ils sont obligés de continuer à se porter caution jusqu'à la fin de mon prêt(dans deux ans)....! Je ne sais plus quoi faire. Merci de votre réponse.

C.A.